



# Couverture médicale lors de séjours dans un autre pays de l'UE

publié le 11/12/2013, vu 2564 fois, Auteur : [Le BLOG de Maître Muriel Bodin, avocate](#)

**En tant que citoyen européen, si vous tombez malade lors d'un séjour dans un autre pays de l'UE — pour affaires, vacances ou études — vous avez droit à tous les soins ne pouvant pas attendre votre retour dans votre pays d'origine. Vous bénéficiez des mêmes droits en matière de soins que les personnes assurées dans le pays concerné. Lisez cet article et surtout regardez la très humoristique vidéo de la Commission..C'est cadeau!!**

Un voyage à l'étranger, au sein de l'Union européenne? Les vacances approchent et le choix d'un Noël ou un séjour dans un pays moins cher et avec de la neige est assez sympathique comme projet. Néanmoins, il faut anticiper: une jambe cassée, un problème de chute ou seulement de fatigue, le petit qui fait une varicelle ou une crise allergique et le séjour est un peu mouvementé. pas de panique, vous avez droit au soins dans un pays de l'Union à condition de respecter un certain nombre de principes que voici:

Prenez toujours votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM) lorsque vous voyagez à l'étranger. Cette carte constitue la preuve matérielle que vous êtes assuré dans un pays de l'UE et simplifie les procédures de paiement et de remboursement.

Si vous n'avez pas de carte européenne d'assurance maladie ou si vous ne pouvez pas l'utiliser (par ex. en cas de soins privés), on ne peut pas vous refuser de vous soigner, mais vous devrez peut-être payer les frais et demander leur remboursement une fois rentré chez vous.

Les procédures sont très différentes selon qu'il s'agit de soins programmés (lorsque vous voyagez dans le seul but de vous faire soigner) ou non programmés (lorsque vous tombez malade).

## **Demander la carte européenne d'assurance maladie (CEAM)**

Dans certains pays, la carte européenne d'assurance maladie est délivrée avec la carte nationale. Dans d'autres, vous devez la demander. Elle est entièrement gratuite. Demandez-la à votre organisme d'assurance maladie **avant** de partir.

Certains escrocs ont créé des sites web où vous pouvez commander une carte européenne d'assurance maladie moyennant finances. **Ne les utilisez pas**: contactez directement votre organisme d'assurance maladie.

N'oubliez pas de vérifier auprès de votre organisme d'assurance maladie dans quelle mesure **les membres de votre famille sont couverts** par votre assurance.

# La Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)

## La Carte Européenne d'Assurance Maladie

Cliquez sur [Commission européenne](#) et appréciez l'humour sur la plage....(cadeau)

Vidéo de la [Commission Européenne](#)

## Comment utiliser la CEAM lors de votre séjour ?

Les formalités à accomplir dans le pays de séjour diffèrent d'un Etat à l'autre.

- [Allemagne](#)
- [Autriche](#)
- [Belgique](#)
- [Bulgarie](#)
- [Chypre](#)
- [Croatie](#)
- [Danemark](#)
- [Espagne](#)
- [Estonie](#)
- [Finlande](#)
- [France](#)
- [Grèce](#)
- [Hongrie](#)
- [Irlande](#)
- [Islande](#)
- [Italie](#)
- [Lettonie](#)
- [Liechtenstein](#)
- [Lituanie](#)
- [Luxembourg](#)
- [Malte](#)
- [Norvège](#)
- [Pays Bas](#)
- [Pologne](#)
- [Portugal](#)
- [République Slovaque](#)
- [République Tchèque](#)
- [Roumanie](#)
- [Royaume-Uni](#)
- [Slovénie](#)
- [Suède](#)
- [Suisse](#)

---

La Carte Européenne d'Assurance Maladie permet à son détenteur de bénéficier d'une prise en charge pour les soins médicalement nécessaires survenus à l'occasion de séjours temporaires (vacances, séjour professionnel ou séjours linguistiques par exemple) sur le territoire d'un autre Etat membre de l'Union européenne, en Norvège, au Liechtenstein, en Islande ou en Suisse.

## Qu'est-ce que la CEAM ?



La carte européenne d'assurance maladie existe depuis le 1er juin

2004. Elle est utilisée en cas de séjour temporaire sur le territoire d'un État autre que l'État compétent, quelle que soit la nature du séjour (professionnel ou non professionnel) ou la qualité du titulaire de la carte (travailleur, pensionné, chômeur, la personne assurée auprès d'un régime de sécurité sociale visé dans le champ d'application du règlements et leurs membres de famille).

Le modèle de la carte est identique et présente les mêmes caractéristiques techniques dans chaque État membre afin de permettre une reconnaissance immédiate.

Si la carte ne peut pas être délivrée avant votre départ (car demandée trop tardivement), un certificat provisoire de remplacement valable 3 mois vous sera remis.

La CEAM est individuelle, nominative, gratuite. Les cartes délivrées par les institutions françaises sont valable un an.

Chaque personne de la famille doit avoir sa propre carte.

## A quoi sert la CEAM ?

La CEAM garantit un accès direct au prestataire de soins dans le pays de séjour, sans démarche préalable auprès de l'institution du lieu de séjour. Les prestations seront servies sur présentation de la CEAM dans les mêmes conditions que les assurés du pays de séjour. Il conviendra de s'adresser à un médecin du service de santé si un tel service existe dans le pays ou auprès d'un médecin reconnu par les services d'assurance maladie du pays.

La CEAM vous permettra de bénéficier de prestations en nature de l'assurance maladie servies selon les modalités du pays où vous séjournez. Vous pourrez prétendre avec ce document aux prestations pour des soins médicalement nécessaires pendant le séjour.

La CEAM n'est pas valable si le but du séjour est d'aller se faire soigner, il s'agirait là de soins communément qualifiés de «programmés».

Si vous n'avez pas demandé le remboursement de vos frais médicaux lors de votre séjour, vous pouvez présenter les factures et les justificatifs de paiement à votre caisse d'affiliation à votre retour en France.

## **Qui est concerné ?**

Ces dispositions sont applicables si vous êtes ressortissant :

- d'un Etat de l'Union Européenne ;
- ou de la Norvège, de l'Islande, du Liechtenstein ou de la Suisse ;
- ou d'un autre Etat (dans ce dernier cas, ces dispositions ne sont pas applicables pour un séjour au Danemark, en Norvège, en Islande, au Liechtenstein ou en Suisse).

## **Où s'adresser pour obtenir la CEAM ?**

La CEAM doit être demandée auprès de la caisse dont vous relevez pour l'assurance maladie.